



Brazzaville, le 30 mars 2009

**BANQUE
DE DEVELOPPEMENT DES ETATS
DE L'AFRIQUE CENTRALE (BDEAC)**

FORUM COMMERCIAL INDE – AFRIQUE CENTRALE

Partenariats d'Affaires

Brazzaville, 30 – 31 mars 2009

« LES OPPORTUNITES D'INVESTISSEMENTS EN AFRIQUE CENTRALE »

Béringar Maïna NDOMNABAYE

Directeur des Etudes et des Financements - BDEAC



0. INTRODUCTION

Dans leur vision commune à moyen et long terme, les six pays membres de Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ambitionnent de faire de cet espace sous-régional un espace économique intégré à l'horizon 2015 et un espace économique émergent à l'horizon 2025. C'est cette vision qui sous-tend l'élaboration, en cours de finalisation, du Programme Economique Régional.

La vision à moyen et long terme de la CEMAC prend en compte les défis critiques auxquels la Sous-Région doit faire face pour créer les conditions de réussite de ce Programme, à savoir : la préservation de la paix et de la sécurité, la résorption des effets de la crise financière et la crise économique internationales actuelles, la protection de l'environnement et des écosystèmes. Elle paraît réalisable au regard du grand potentiel de la Sous-Région pour soutenir la croissance escomptée de 8,5% en moyenne entre 2009 et 2015, et de 11% en moyenne entre 2015 et 2025, contre une moyenne de 4,8% au cours de la dernière décennie. Ces objectifs de croissance devraient permettre, avec la mise en œuvre de politiques sociales appropriées dans les Etats, d'accroître le niveau du citoyen de la CEMAC et de réduire le taux de pauvreté de 53% actuellement à 25% en 2025. Les Etats de la CEMAC devraient ainsi quitter les rangs peu enviables qu'ils occupent actuellement dans le classement par IDH, pour se rapprocher des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Les cinq principaux moteurs de croissance sur lesquels se basent les ambitions de la CEMAC concernent les secteurs de l'Energie, de l'Agro-industrie, de l'Economie forestière, de l'Elevage et de la pêche, des Mines et de la métallurgie. La CEMAC s'attachera à construire un environnement régional compétitif pour attirer massivement les investissements privés vers ces cinq piliers.

L'Inde, qui en quelques décennies est passé avec succès du statut de pays en développement à celui de pays émergent, et bientôt au statut de pays développé semble bien placée pour accompagner la CEMAC dans son ambition, dans le cadre d'un partenariat gagnant / gagnant, notamment par des partenariats entre opérateurs du secteur privé de l'Inde et de la CEMAC. Mais il est entendu que, les Etats membres de la CEMAC étant aussi membres de la CEEAC (Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale), la vision à long terme retenue pour le développement de la CEMAC sera certainement partagée avec les quatre autres membres de la CEEAC, dont la République Démocratique du Congo.

La présentation du présent thème, qui porte sur « Les Opportunités d'Investissements en Afrique Centrale », sera fait selon le plan ci-après :

1. **Brève présentation de l'espace Afrique Centrale**
2. **L'Afrique Centrale, un espace plein d'opportunités d'investissements**
3. **Une évolution favorable de l'environnement des affaires**
4. **Conclusion**

1. BREVE PRESENTATION DE L'ESPACE AFRIQUE CENTRALE

L'espace Afrique Centrale considéré ici est d'abord celui constitué des six (6) Etats de la CEMAC (Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad). Cet espace géographique s'étend sur plus de 3 millions de km², soit 14% de la superficie de l'Afrique subsaharienne et compte près de 40 millions d'habitants. Deux Etats membres sont sans façade maritime, la RCA et le Tchad.

Succédant à l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC) créé en 1964, la CEMAC (siège à Bangui, République Centrafricaine) est devenue opérationnelle en 1999, avec pour principaux objectifs :

- a. le renforcement de la compétitivité des activités économiques et financières ;
- b. la convergence vers des performances soutenables par la coordination des politiques économiques et la mise en cohérence des politiques budgétaires nationales avec la politique monétaire commune ;
- c. la création d'un marché commun fondé sur la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes ;
- d. la coordination des politiques sectorielles.

Les six pays de la CEMAC ont une banque centrale commune, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), et utilisent le Franc CFA (XAF). Ils sont également membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC, siège à Libreville, République Gabonaise), qui a des objectifs similaires à ceux de la CEMAC. L'ambition à terme, selon le processus d'harmonisation et de coordination lancé en 2005 entre la CEMAC et la CEEAC, est d'aboutir à une seule Communauté Economique Régionale pour l'Afrique Centrale. Outre les six pays membres de la CEMAC, les autres de la CEEAC sont l'Angola, le Burundi, la République Démocratique du Congo et Sao Tome et Principe, totalisant une population actuelle d'environ 110 millions d'habitants, sur une superficie de plus de 6 641 000 km².

2. L'AFRIQUE CENTRALE, UN ESPACE PLEIN D'OPPORTUNITES D'INVESTISSEMENTS

De par ses ressources naturelles diversifiées, la CEMAC possède un potentiel considérable, dont la mise en valeur nécessite des investissements importants sur le plan intérieur, mais aussi l'investissement direct étranger.

Les secteurs vers lesquels la CEMAC a retenu d'orienter prioritairement les investissements, publics et privés, dans la période 2009-2015, sont les suivants :

- a. ***Les infrastructures de transport et de télécommunications*** : La zone CEEAC s'est dotée d'un Plan Directeur Consensuel de Transport en Afrique Centrale (PDCT-AC). 55 projets prioritaires de ce Plan font actuellement l'objet d'un développement qui conduira à une réunion de bailleurs de fonds et des professionnels du secteur vers la fin de l'année 2009. Certains de ces projets seront réalisés dans le cadre d'un partenariat public privé. La BDEAC qui assure la Présidence et le Secrétariat du Comité Opérationnel de Suivi de ce Plan pourra donner les informations nécessaires aux opérateurs intéressés. Il en est de même pour les investisseurs intéressés par une prise de participation au capital de la compagnie aérienne régionale Air CEMAC.

Le développement des télécommunications des NTIC est en plein essor dans la zone CEMAC. Les opportunités d'investissement sont encore importantes.

- b. ***l'Energie électrique*** : Le réseau hydrographique dense de la Sous-Région présente les conditions pour la création d'un pôle énergétique dynamique, pourvoyeur en énergie de qualité et à bas prix, développé notamment dans le cadre du partenariat public privé. Le développement du pôle énergétique et des infrastructures de transport constitue une condition nécessaire pour le développement des autres piliers retenus par le PER. Les codes de l'électricité dans la plupart des Etats offrent un cadre pour la diversification de la production et de la distribution. Par ailleurs, le fort potentiel pour le développement des énergies alternatives n'est pas encore exploité à grande échelle.
- c. ***l'Agriculture et l'Agro-industrie*** : La CEMAC dispose d'un potentiel énorme de 184 millions d'ha de terres cultivables, sur lesquels seulement 14 millions d'ha environ sont exploités, avec une taille moyenne des exploitations de 2,5 ha par famille. La CEMAC couvre des écosystèmes très variés, allant de la forêt tropicale aux zones de savane, sahéliennes et sahariennes, se prêtant à une grande variété de

productions végétales. Les principales cultures vivrières sont : maïs, mil, sorgho, riz, l'arachide, les tubercules, les cultures maraîchères, etc. La fruiticulture concerne la banane, le plantain, les mangues, les agrumes, l'ananas, la papaye, la goyave, le safou, etc.

Les principales cultures destinées essentiellement à l'exportation ou à la transformation agroindustrielle concernent : le café, le cacao, le thé, le coton, l'hévéa, le palmier à huile, la canne à sucre, le tabac et la gomme arabique.

Les opportunités d'investissements portent aussi bien sur la production (avec le développement de l'irrigation dans certains cas), que sur la conservation et la transformation des produits, pour la consommation intérieure et pour l'exportation. Elles concernent aussi la production d'intrants et d'outillages adaptés.

- d. ***l'Economie forestière*** : L'Afrique Centrale abrite la forêt tropicale du bassin du Congo, d'une superficie d'un peu plus de 2 millions de km². Elle occupe le deuxième rang après les forêts de l'Amazonie et joue un grand rôle dans l'absorption des gaz à effets de serre (GES). Son exploitation rationnelle doit désormais se faire dans le cadre d'un développement durable. Six pays de l'Afrique Centrale abritent partiellement cette forêt : Cameroun, RCA, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et RDC. L'obligation est faite aux exploitants de transformer l'essentiel de la production de grumes dans chaque pays avant l'exportation, ce qui nécessite des investissements dans des unités de transformation.
- e. ***l'Elevage et de la pêche*** : Quatre des six pays de la CEMAC dispose d'une façade maritime, dans le Golfe de Guinée. Le réseau hydrographique offre un potentiel important de pêche continentale de d'aquaculture. L'élevage, notamment de bovins, d'ovins, de caprins et de camelin offre des opportunités de valorisation et de transformation. L'élevage avicole, freiné par actuellement par les contraintes d'approvisionnement en poussins d'un jour et en intrants pourrait connaître un essor rapide.
- f. ***les Mines et la métallurgie*** : Outre le pétrole, le gaz naturel et quelques minerais qui absorbent une grande partie de l'investissement direct étranger dans la zone CEMAC, le PER, en vue de soutenir le programme de développement des infrastructures de transport, a retenu de mettre l'accent sur la production des matériaux de construction. Les besoins sont énormes pour des investissements dans de nouvelles cimenteries, l'exploitation de carrières et des unités métallurgiques de grande taille.

- g. *Autres secteurs porteurs* : le tourisme et l'immobilier. Les besoins d'investissements pour le développement de circuits touristiques proches de la nature et la construction d'infrastructures hôtelières adaptées sont importants, tout comme dans le secteur de l'immobilier où le développement très rapide des villes fait apparaître un gap très important en offre de logements décents. Les différents Gouvernements de la CEMAC invitent les investisseurs privés nationaux et étrangers à intervenir dans ces secteurs.

3. UNE EVOLUTION FAVORABLE DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

L'évolution de l'environnement des affaires dans la zone CEMAC va dans le sens d'une plus grande sécurisation de l'investissement privé, notamment de l'investissement direct étranger.

Les chartes nationales des investissements sont encadrées par la Charte des Investissements de la CEMAC, harmonisant ainsi le cadre de la création et de l'installation des entreprises dans la zone. Elles prévoient des garanties sur la pérennité de l'investissement étranger ou national, des régimes d'exonérations fiscales pour des périodes de plusieurs années, selon la taille, les moyens mis en œuvre et les secteurs d'investissements. Des zones franches offrent des avantages importants pour faciliter l'implantation de certaines entreprises.

Par ailleurs, pour faciliter la création d'entreprises et réduire les délais de dédouanement des marchandises, la pratique des guichets uniques est en train de se généraliser, faisant gagner un temps précieux aux investisseurs et limitant certaines pratiques frauduleuses.

Le droit des affaires dans la zone CEMAC est encadré par les textes de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). Ce cadre unifié offre à l'investisseur d'être rassuré quant à la sécurité de ses investissements.

Quant au système bancaire et financier, sinistré à partir de la fin des années 80, il a été assaini et restructuré. Il est en plein développement avec l'implantation de nouvelles banques et l'émergence de deux bourses de valeurs mobilières, une nationale au Cameroun, la Douala Stock Exchange, et une Sous-régionale à Libreville, la Bourse de Valeurs Mobilières d'Afrique Centrale (BVMAC). Le fonctionnement effectif de ces bourses constituera une solution de sortie pour les investisseurs qui souhaiteraient se désengager.

Les économies de la CEMAC sont très ouvertes sur le marché mondial. Une implantation dans la zone CEMAC pourrait servir de relais pour atteindre les marchés de l'Europe et de l'Amérique, notamment dans le cadre des accords entre ces marchés et les pays de l'Afrique Centrale.

Les scores actuels des pays de la zone Afrique Centrale dans le classement Doing Business de la Banque Mondiale devraient être sensiblement améliorés avec le dispositif prévu par le PER pour améliorer le climat des affaires dans la CEMAC.

4. CONCLUSION

L'Afrique Centrale, comme le reste du Continent, est sur la voie du développement. La volonté politique des plus Hautes Autorités de mettre en œuvre les réformes nécessaires pour faciliter le décollage économique de la Sous-Région s'accompagne aussi de la mobilisation des ressources et des énergies internes.

Au regard des besoins à couvrir et de la nature des investissements à réaliser, une forte mobilisation de l'Aide Publique au Développement et de l'Investissement Direct Etranger est indispensable. C'est dans ce cadre que la zone CEMAC souhaite que les hommes d'affaires de l'Inde partagent leur expérience avec ceux de l'Afrique Centrale et investissent dans les nombreux secteurs porteurs que nous avons tenté d'énumérer plus haut.

Pour finir, il nous semble important de souligner à l'attention des hommes d'affaires ici présents, de l'Inde et de la Zone CEMAC, que la BDEAC, conformément à ses textes de base, est disposée à accompagner par ses financements les bons projets qui seront montés dans le cadre de joint venture ou d'investissement direct dans sa zone d'opération. Un régime de faveur est réservé par la Banque aux projets ayant le label de projet d'intégration économique, par la répartition de leur capital social, par l'origine de leurs approvisionnements en matières premières ou par la structure de leur marché à l'exportation.

JE VOUS REMERCIE.